

Onnens, le 24 mai 2016

MUNICIPALITÉ  
Rue du Pontet 11  
Case postale 18  
**1425 ONNENS VD**

## **P R E A V I S   M U N I C I P A L   N o   0 2 / 2 0 1 6**

### **Transformation de l'ancienne maison de commune**

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique :

L'ancienne maison de commune a été construite en 1894 et transformée en 1976. Elle comprend les anciennes salles de Municipalité et du Conseil ainsi qu'un carnotzet au sous-sol. Ces locaux sont occupés occasionnellement par différentes sociétés et la salle dite de Municipalité est réservée à la Jeunesse. Aucun loyer n'est demandé.

Ce bâtiment n'est pas isolé et consomme beaucoup d'énergie car le chauffage central est couplé avec celui de l'école voisine.

Depuis plusieurs mois la Municipalité désire mettre ce bâtiment en valeur tout en conservant son architecture extérieure. D'autre part, nous avons également constaté qu'il y avait une réelle demande de petits locaux pour des indépendants et/ou petites entreprises.

Afin de limiter les frais d'études et d'architecte, M. Meyrat a élaboré les plans correspondant à nos souhaits et M. Ferletti s'est occupé de regrouper les devis. Un gros travail de chiffrage a été fait par l'entreprise de construction Beauverd à Chavornay et, lors de l'établissement de ces devis, nous nous sommes aperçus que la réfection de la toiture devenait indispensable.

Ainsi, le projet que nous vous proposons consiste à créer 2 locaux d'une surface d'environ 30m<sup>2</sup> chacun au 1<sup>er</sup> étage, la création d'une douche et un WC dans l'un des locaux et d'un WC complémentaire «commun». La réfection de la toiture nous a amené à prévoir de rendre les combles habitables et le triage forestier nous a d'ores et déjà fait part de son intérêt afin de pouvoir regrouper ses archives et avoir un bureau centralisé qui serait utilisé quelques heures par jour.

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 400'000.- y compris la réfection du toit qui, à elle seule, se chiffre à Fr. 130'000.-.

Les loyers minimaux nous permettraient d'encaisser Fr. 18'000.- par année (Fr. 500.- par local et par mois) ce qui couvre les intérêts de l'emprunt (Fr. 6'000.- par année au taux de 1,5%) et une partie de l'amortissement comptable Fr. 20'000.- par année) et les frais d'entretien.

A cela s'ajoute le fait que les dépenses de chauffage seront diminuées grâce à l'isolation et le bâtiment ne sera plus chauffé «pour rien». Finalement, il est également fort probable que les futurs locataires apportent des recettes fiscales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Onnens propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis No 02/2016 relatif à la transformation de l'ancienne maison de commune
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- d'adopter le préavis 02/2016
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 400'000.- pour la transformation et la réfection du toit de l'ancienne maison de Commune
- d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 400'000.- au meilleur taux du marché
- d'amortir comptablement ce montant sur une durée de 20 ans

\*\*\*\*\*

Le préavis, approuvé par la Municipalité lors de sa séance ordinaire du 23 mai 2016, sera présenté au Conseil général le lundi 20 juin 2016.

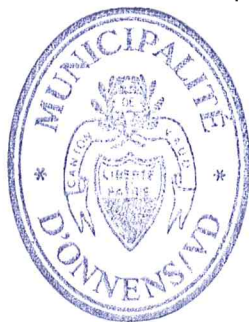
Délégué municipal : Jean-Paul Ferletti

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Portner



La Secrétaire



R.-M. Lehmann